

Convention d'utilisation d'A-Twin.Datapool

entre

Fiduciaire FRI, Courtemelon

et son/sa client-e

sur l'utilisation et la mise en valeur de données comptables.

1. Objectif

La communauté de mise en valeur A-TWIN est un accord entre AGRO-TWIN SA, les sociétés fiduciaires participantes et leurs clients intéressés aux mises en valeur de la branche agricole avec pour objectif l'utilisation commune du pool de données A-TWIN.Datapool.

2. Buts des mises en valeur

Chaque client choisit lui-même s'il nécessite de mises en valeur de ses données simplement pour comparer ses différents exercices (comparaison verticale) ou s'il met ses données à disposition de la communauté de manière anonyme. Ainsi des groupes peuvent être constitués et ce client peut se comparer à des entreprises du même type (comparaison horizontale).

3. Mises en valeur individuelles

Selon le degré de détail et le type de mise en valeur, une multitude de rapports est à disposition du client. Ce dernier détermine pour quelles mises en valeur il souhaite un abonnement. Ceci est l'objet d'un accord séparé entre la fiduciaire et le client.

4. Livraison de données

Pour l'établissement de mises en valeur, des données monétaires provenant de la comptabilité et des données non-monétaires de l'exploitation doivent être livrées à l'A-TWIN.Datapool. Lors de la livraison, tous les éléments confidentiels sont éliminés (libellés d'écriture, etc.).

5. Conditions pour la livraison et la mise en valeurs de données

De manière générale, la comptabilité doit être tenue conformément au Plan comptable PME agriculture 2013 (AGRO-TWIN SA) ou au plan comptable suisse PME 2013 (vcb.ch et éditions LEP). Pour chaque type de mise en valeur les directives correspondantes sont à respecter. Aucun rapport ne peut être établi sans respect des règles de comptabilisation.

6. Protection et propriété des données

La protection des données est respectée selon les prescriptions légales et la propriété des données est garantie. Chaque client décide si et à qui il met ses données à disposition pour des mises en valeur supplémentaires.

7. Accord pour l'utilisation des données

Le client met ses données à disposition d'A-TWIN.Datapool : Sans un accord révocable selon le point 3, les mises en valeur sont effectuées uniquement pour une comparaison (verticale) des différents exercices et le client renonce à la comparaison (horizontale) avec d'autres exploitations.

8. Accord pour des mises en valeur de la branche agricole

Le client met à disposition ses données dans le principe de la communauté d'évaluation A-TWIN selon le règlement à cet effet. Selon la convention conforme au point 3, la société fiduciaire et le client déterminent à quelles mises en valeur de la branche il participe.

9. For juridique

En cas de litige sur l'utilisation d'A-TWIN.Datapool les parties recherchent une solution à l'amiable. En cas d'échec, le for juridique se trouve au siège de la société fiduciaire et les différends sont assujettis au droit suisse.

Lieu et date :

Signature de la Fiduciaire FRI

Signature du client :

Annexe 1 Modèle de convention

Lieu, date:

.....

Signature de la société fiduciaire

Signature du client

Annexe 1 Modèle de convention

Instructions pour la fiduciaire:

Convention avec les clients sur les mises en valeur de la branche agricole

En complément à la convention d'utilisation, il s'agit de déterminer quelles mises en valeurs sont à effectuer et quelles adaptations sont à entreprendre.

La fiduciaire détermine avec le client l'utilisation des données pour les mises en valeur. Le formulaire en ligne pour la sélection des mises en valeur doit être utilisé à cet effet.

Les adaptations de mises en valeur lors des exercices suivants doivent également être réglées. Les possibilités suivantes d'adaptation sont à disposition :

- La fiduciaire décide pour ses clients des nouvelles mises en valeur ou des adaptations
- Le client décide dans tous les cas
- Le client ne souhaite aucune mise en valeur supplémentaire

Instruction pour le formulaire en ligne „Convention pour mise en valeur“ (voir image page suivante)

Le formulaire en ligne „A-TWIN.Datapool convention de mise en valeur“ se trouve sur le site www.agro-twin.ch Menu A-TWIN.Datapool – Convention de mise en valeur. Un accès direct existe aussi depuis WinBIZ, sous le Menu Fichier – Propriété du dossier – Lien Mandataire – Compléments – clic sur le globe.

- Champ Mandat : saisir une description courte du mandat (n° de mandat, prénom, nom, localité)
- En activant les coches, la fiduciaire sélectionne les besoins de mises en valeur définis avec le client (les premiers secteurs „gris“ et „jaune“ ne sont pertinents que pour la fiduciaire)
- Ensuite cliquer sur le bouton „Get Reports“. Une chaîne de données est générée selon les rapports sélectionnés. Elle doit être copiée puis collée dans WinBIZ, sous le menu Fichier – Propriété du dossier – Lien Mandataire – Compléments. Les rapports sélectionnés sont envoyés au Datapool lors de l'exportation de données. Pour chaque mandat, seuls ces rapports sont édités, les autres rapports sont verrouillés.
- En cliquant sur le bouton „Set Reports“ une chaîne de données copiée dans la ligne supérieure est reportée dans les cases à cocher correspondantes aux rapports concernés.
- Pour l'approbation de la mise à disposition des données entre Agro-Twin SA et la fiduciaire : cocher les options et signer.
- Les types de mises en valeur sont différenciés par des couleurs. A chaque type de mise en valeur correspond une instruction. Elle doit donc être respectée pour les mises en valeurs qui lui sont liées.

Annexe 1 Modèle de convention

A-TWIN.Datapool - Convention pour mises en valeur					
Get Reports		Set Reports			
Mandat:					
<input type="checkbox"/>	Administration (ces listes servent à la vue d'ensemble des mandats dans le Datapool)	Rapport	Paquet		
<input type="checkbox"/>	Réception des données par client	010	a		
<input type="checkbox"/>	LOG de la réception des données détaillé	020	a		
<input type="checkbox"/>	Utilisation des rapports	090	a		
<input type="checkbox"/>	Contrôle (ces listes servent au contrôle et év. à des tests de plausibilité lors des travaux de clôture)		b		
<input type="checkbox"/>	Instruction: ① :: mises en valeur PME Standard selon le CO, Swiss GAAP RPC, Plan comptable Suisse 2013.				
<input type="checkbox"/>	Annexe pour l'administration fiscale (PME)	220	c		
<input type="checkbox"/>	Instruction: ② :: mises en valeur standard de branche (COFI et comptes analytiques)				
② PME agriculture avec compléments	FIBU	<input type="checkbox"/> Données de l'exploitation	310	d	
		<input type="checkbox"/> Annexe pour l'administration fiscale	320	d	
	Träger	<input type="checkbox"/> Extrait de comptes analytiques avec diviseurs	410	e	
		<input type="checkbox"/> Résumé des comptes analytiques	420	e	
		<input type="checkbox"/> Extrait de comptes analytiques pluriannuel	430	e	
		<input type="checkbox"/> Extraits de comptes analytiques avec chiffres de référence	440	e	
		Instruction: ③ :: mises en valeur de branche par thèmes (COFI et comptes analytiques)			
		④ Branchen Träger Auswertungen	FIBU	<input type="checkbox"/> Variation de trésorerie nette globale	510
	<input type="checkbox"/> L'exploitation est-elle en bonne forme ?			520	d
	<input type="checkbox"/> Assurances et prévoyance			530	f
<input type="checkbox"/> Ratios organismes de Crédit	540			f	
④ Branchen Them. Träger	Träger		<input type="checkbox"/>	610	g
			<input type="checkbox"/>	620	g
			<input type="checkbox"/>	630	g
			<input type="checkbox"/>	640	g
<input type="checkbox"/>	Mises en valeur individuelles des fiduciaires - Instructions individuelles: ⑦				
<input type="checkbox"/>	Mises en valeur sur commande de tiers - Instructions de tiers ⑧				
<input type="checkbox"/>	Livraisons de données - Instructions des destinataires ⑨				
<input type="checkbox"/>	Dépouillement centralisé ART	910	i		
<input type="checkbox"/>			i		